

101.10

Payerne, le 17 décembre 2019

PROCES-VERBAL

Assemblée générale des Délégués d'ASCOBROYE
Salle de la Colombière à Lully,
Jeudi 7 novembre 2019 à 18h45

Président(e)	M. Pascal JOYE, Conseiller communal de Belmont-Broye
Vice-Président(e)	M. Gérard BRODARD, Syndic de Lully - excusé
Excusé(s)	Mme PILLER CARRARD Valérie, Conseillère nationale Mme BONVIN-SANSONNENS Sylvie, Députée Mme SCHAEER Mireille, Présidente AG ARBV Mme GENETELLI Chantal, Syndique Mme GUERRY Micheline, Secrétaire de l'ACF M. COLLAUD-TRACHSEL Etienne, Conseiller communal Mme LUISIER BRODARD Christelle, Présidente de l'ARBV Commune de Châtillon Commune de Nuvilly Commune de St-Aubin
Commune(s) absente(s)	Communes de Gletterens
Scrutateur(s)	M. Dominique Aebischer, Syndic de Ménières

1. Ouverture de l'Assemblée des Délégués par le Président

Le Président d'ASCOBROYE, M. Pascal Joye, ouvre l'Assemblée générale d'Ascobroye en saluant tout particulièrement la présence de M. le Préfet, des Députés, de Mmes et MM. les Syndics et Conseillers communaux, des membres du Comité, de M. Pierre-André Arm, Directeur de la COREB et des représentants de la presse. Il s'adresse aux Délégués en leur souhaitant la plus cordiale des bienvenues à l'Assemblée générale des Délégués de l'Association des Communes du district de la Broye fribourgeoise à Lully, en terre fribourgeoise.

L'Assemblée générale a été convoquée en date du 17 octobre 2019 par courrier et par la FAO n°43 du 25 octobre 2019, en conformité avec l'article 9 des statuts. Par conséquent, le Président déclare l'assemblée ouverte et apte à délibérer valablement. Il indique également que certaines personnes et ont eu l'amabilité de s'excuser. Elles sont, dès lors, mentionnées en introduction du présent procès-verbal. Cette assemblée sera enregistrée et dès que le présent procès-verbal sera approuvé, l'enregistrement sera effacé.

En premier lieu, le Président tient à remercier très sincèrement la Commune de Lully pour la mise à disposition des locaux à l'attention des assises d'Ascobroye et pour l'accueil réservé. Il rappelle, en outre, que l'Assemblée de la COREB qui suivra se déroulera à 19h45.

Ordre du jour : chaque membre a pu prendre connaissance de l'ordre du jour proposé qui n'est sujet à aucune remarque. Il sera alors suivi tel que présenté.

Enfin, le Président procède à la nomination d'un scrutateur qu'il remercie par avance : M. Dominique Aebischer, Conseiller communal d'Estavayer.

2. Appel des Communes

Sur les 19 Communes broyardes invitées, 15 ont répondu présentes. Les Délégués représentent un suffrage de 59/66 voix. Les décisions seront prises selon le principe de la majorité absolue, soit 30 voix.

3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 juin 2019

Toutes les Communes ont pu prendre connaissance du procès-verbal qui a été adressé en même temps que la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu. Comme il ne suscite aucune remarque, le document est approuvé unanimement, à main levée, avec remerciements à son auteure, Mme Carine Torche, Secrétaire.

4. Message du Président

*Mesdames et Messieurs les Délégués à l'Assemblée générale,
Mesdames et Messieurs, Les Membres du Comité,
Mesdames et Messieurs, Les Députés du district,
Mesdames et Messieurs, les Invités et représentants de la presse,*

Je vous remercie sincèrement pour votre participation à cette deuxième Assemblée des Délégués d'Ascobroye de l'année 2019. Comme à mon habitude, j'aborderai avec vous quelques dossiers ayant été débattus par le Comité depuis la dernière Assemblée générale et ayant le mérite d'être soulevés ici, ce soir :

LES BIBLIOTHÈQUES DE LA BROYE - BiblioBroye

L'ensemble du Comité soutient l'idée du projet « Bibliobroye ». L'idée a été présentée aux 5 communes concernées. Pour que le projet puisse se poursuivre, il est nécessaire que les Communes sièges donnent leur accord de principe. A ce jour, nous sommes en attentes de l'aval de celles-ci.

EVENT 2019

L'Event 2019 Ascobroye s'est déroulé sur le site AgriCo à St-Aubin avec comme orateur, Monsieur le Conseiller d'Etat, Olivier Curty ainsi que ses deux invités. Mme Danielle Pittet y a pris part en tant que modératrice. Cett Event, pour moi était un bon cru, certaines questions n'ont pas été répondues clairement comme souhaité mais, c'est un dossier qui n'est pas encore tout à fait à jour. Enfin, je tiens à remercier les personnes qui ont œuvré à la réalisation de celui-ci : MM. Gérard Brodard, Pierre-Yves Dietlin, Cédric Péclard et Mmes Carine Torche, Mélanie Freire ainsi que Mélanie Costinas d'AgriCo.

COMMISSION SANTE-SOCIAL COREB/REGION BROYE

Le comité médico-social fribourgeois a pris la décision de développer son propre réseau. De plus, la commission étant gérée par la COREB, plus d'informations seront transmises lors de l'Assemblée générale qui suivra la nôtre.



ACF – ASSOCIATION DES COMMUNES FRIBOURGEOISES

Avec le concours de l'ACF, un accord a été mis en place en ce qui concerne les frais scolaires entre les Communes et les Cantons.

QUANT AU PDR BROYE

Le Canton a ouvert le système de gestion des zones d'activités (SyZACT) à toutes les régions depuis le 14 mai 2019, il s'agit d'un inventaire des zones du Canton de Fribourg, arrêté à fin juin 2016. Ce dossier étant intercantonal, il est géré par la COREB. De ce fait, de plus amples détails seront communiqués en Assemblée générale de la COREB, tout à l'heure.

Voilà, je ne vais pas m'étendre plus longtemps. J'en ai terminé et vous remercie chaleureusement de votre attention.

Pascal Joye, votre serviteur

5. Budget Ascobroye 2020

Présentation du budget 2020 par M. Pierre-André Arm, Directeur de la COREB.

Le budget s'élève à Fr. 465'133.--, il est déficitaire de Fr. 11'400.--. M. Arm attire l'attention sur quelques postes :

Charges : une petite modification sur les vacations et les frais administratifs, le titre est sujet à changer. En effet, il s'agit de parler de défraiement, et désormais ceux-ci s'élèveront à Fr. 80.-- par séance pour les personnes qui participent au comité directeur et aux commissions d'Ascobroye. Nous avons une belle augmentation de la population en 2018, de 1,9% pour la Broye fribourgeoise et 1,8% pour la vaudoise. L'attribution habituelle d'une subvention de Fr. 8'000.-- à AppApp figure au compte n°3240 - Etudes et projets divers. Pour information, 18 groupes sont prévus au budget pour cette année. Sur ce dernier point, une restitution de Fr. 2'947.35 pour 2018 a été faite à Ascobroye en raison d'une fréquentation des cours moins importante que prévue par les apprentis.

Le budget présenté 2020 n'est sujet à aucune interrogation, ni commentaire. Par conséquent, il est approuvé unanimement à main levée.

Le Président remercie M. Arm et son équipe pour la bonne présentation de ce budget.

6. Message de la députation

Mme Nadia Savary Moser prend la parole et adresse les meilleurs messages de la Députation broyarde. Depuis l'année dernière, différents dossiers ont été traités en rapport avec les Communes, à savoir :

Les communes

Une politique foncière active a été adoptée au niveau cantonal. C'est une création d'un établissement cantonal de politique foncière active qui est chargé de l'acquisition, du développement et de la mise à disposition des sites à des fins économiques. Cette loi semblait être une nécessité en raison des problèmes rencontrés. Il est souhaité qu'elle apporte ses fruits prochainement.

Le projet du Conseil d'Etat a été accepté après que le Grand Conseil supprimé un article qui contenait quelques ambiguïtés au sujet des communes. Cet article disait

« Ce nouvel établissement cantonal aurait pu agir en faveur de la relocalisation des zones d'activités déjà légalisées qui seraient mal placées ou surdimensionnées. ». Celui-ci aurait donné la possibilité de pouvoir dézoner alors que le nouvel acteur de l'aménagement du territoire est la région.

Postulat

Faisant suite au refus du mercredi après-midi de congé, deux enseignants ont déposé un nouveau postulat. Il a été accepté et un rapport sur l'impact que ce congé est attendu. Il précise les avantages et inconvénients.

Le Président remercie Mme Savary et la députation de ces informations.

7. Proposition individuelles et divers

Mme Barbara Rothen de la Commune de Montagny, exprime le souhait d'obtenir les convocations d'Assemblée générale par voie électronique. La question sera entreprise par le Comité.

La parole n'étant plus demandée, la partie statutaire est, par conséquent, close. Avant de lever la séance, le Président réitère ses remerciements à la Commune de Lully pour l'accueil d'Ascobroye. Il remercie également les Délégués présents de leur attention ainsi que les membres du Comité.

Le Président lève la séance à 19h15 et donne rendez-vous à 19h45 pour l'Assemblée générale de la COREB qui se déroulera dans la salle annexe. En revanche, à celles et ceux qui ne restent pas pour la suite, il leur souhaite une excellente fin de soirée.

Pour l'Assemblée générale d'Ascobroye
Mélania Freire
Stagiaire MPC